



Droit à une pension de reversion?

Par **nini**, le **02/02/2011 à 19:43**

Bonjour,
Divorcée au bout de 31 ans de mariage ,3 enfants 'mon ex touche une pension militaire et retravaille dans le transport (il est remarié et a adopté la fille de sa seconde femme) .S'il décède avant moi ,comment est calculé ma pension de reversion?

Par **mimi493**, le **02/02/2011 à 20:12**

au prorata des années de mariage SI vous avez droit à la pension de reversion (conditions de ressources, d'age et selon le régime de situation personnelle. Certains exigent que le conjoint ou ex-conjoint ne soit ni remarié, ni pacsé, ni en concubinage)
Donc si à son décès, le second mariage a duré 15 ans, vous aurez les 2/3 de la pension de reversion. Si à son décès, il a divorcé au bout de 10 ans, et s'est remarié pendant 10 ans, vous n'aurez que 55% de la pension de reversion etc.

Par **nini**, le **02/02/2011 à 20:29**

Merci pour ces explications,mais le fait d'avoir eu 3 enfants avec mon ex ne m'avantage t'il pas par apport à son remariage ou il n'a qu'un enfant ?

Par **mimi493**, le **02/02/2011 à 23:20**

non